




Action 17 (automne 2007)

essaim2003@videotron.ca

www.mouvement-essaim.org

Bulletin destiné aux ministres et aux députés  Volume 6, numéro 2
Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Nouvelles du RRAME

(Automne 2007)

Mise à jour importante 14 octobre 2007

Visitez notre site Web

www.mouvement-essaim.org

Vous y trouverez des **informations sur l'indexation** des rentes de retraite des secteurs public et parapublic ainsi que des **pistes de solution** et des sources de **financement**.

OUI à la pleine indexation !

Une question de volonté politique !

Rendre justice aux retraités des secteurs public et parapublic est une question de volonté politique.

Les cotisants au **RRE** (régime de retraite des enseignants) contribuent au taux de 8,08 %. Leurs cotisations sont versées directement dans le **Fonds consolidé du revenu**.

Ce 8,08 % est du salaire qui devrait normalement être déposé dans un fonds en prévision de leur retraite, fonds semblable à celui du RREGOP. Que fait le gouvernement avec ces sommes ?

Il paie l'épicerie de tous les jours en utilisant le salaire de ses employés à d'autres fins.

Bien sûr, il verse les rentes, mais **il prive** les retraités et les cotisants **des bénéfices de leurs cotisations**. Le gouvernement emprunte sans intérêts.

Il dépense annuellement une partie du salaire de ses employés, salaire déposé en vue de leur retraite. Ce salaire différé n'appartient pas à l'État.

Rappel important

Les contributions des cotisants du **RRE** (régime de retraite des enseignants), du **RRF** (régime de retraite des fonctionnaires) et du **RRCE** (régime de retraite de certains enseignants) sont versées directement dans le

Fonds consolidé du revenu.

Arlette Bouchard, présidente

NON NON

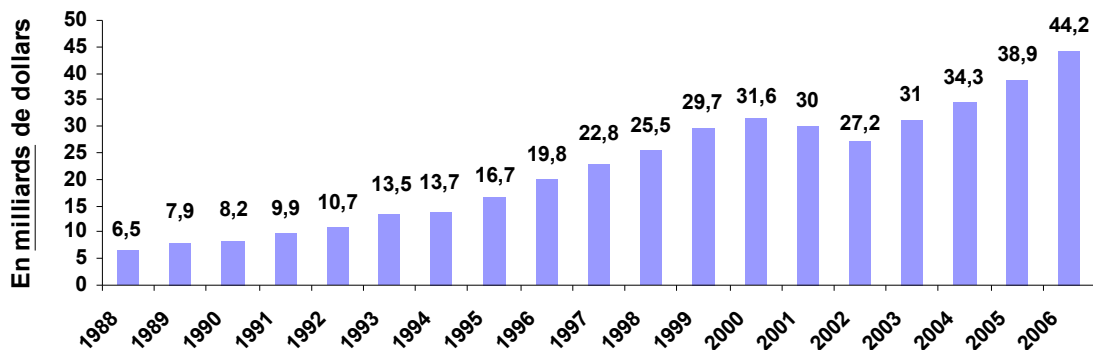
aux baisses ou
au gel des taux
de cotisation

Les retraités demandent aux députés de s'opposer fermement à toutes formes de baisses ou de gel de cotisation qui, combinés au faible rendement d'un fonds de retraite dans une même année, provoque une chute de la valeur d'un fonds.

Les retraités demandent au gouvernement de fixer un taux supérieur à 7,5 % afin de provisionner les régimes de retraite.

Les congés de cotisation sont **CONTRÔLABLES** par le gouvernement tandis que le rendement des fonds de retraite **DÉPEND** des marchés financiers.

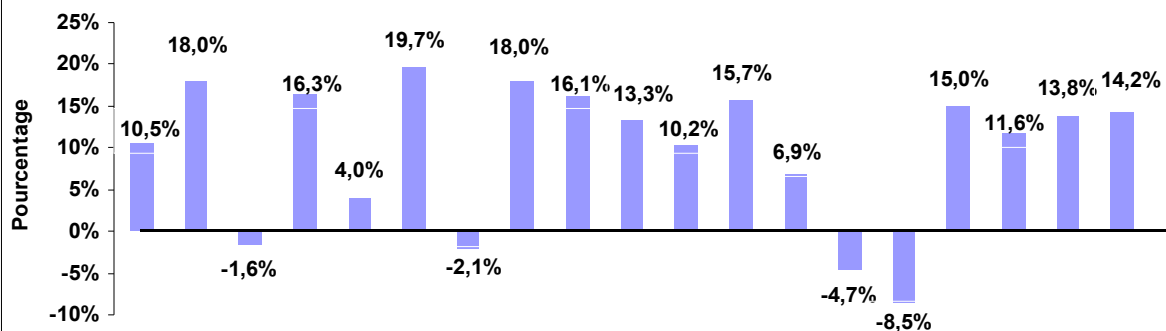
Progression du fonds 301 du RREGOP



Grâce aux cotisations des travailleurs entre 1982 et 2000 ainsi qu'au rendement de la caisse, le fonds 301 du RREGOP a progressé de 6,5 milliards à 31,6 milliards en 2000. Les retraités actuels ont participé financièrement aux surplus actuariels.

■ Rapport annuel gestion 2006, p. 60 Rapport 2005, p. 66 Rapport 2004, p. 59. Rapport 1998, p. 45

Évolution du taux de rendement du fonds 301 du RREGOP



Occasionnellement, les taux de rendement des placements sont négatifs, c'est pourquoi il est important de maintenir le taux de cotisation salariale des travailleurs suffisamment élevé afin de sauvegarder la valeur du fonds.

■ Rapport annuel gestion 2006, p. 61 Rapport 2005, p. 64 Rapport 2004, p. 60 Rapport 1998, p. 46